

Conseil — en bref —

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 13 décembre 2022

Administration générale

Entérinement – Embauche de Monsieur Evrard Kouadio au poste de directeur du service de l'environnement – Remplacement d'un congé de maternité

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, d'entériner l'embauche de M. Evrard Kouadio au poste de directeur du service de l'environnement par intérim pour une période de douze mois, aux conditions de travail prévues à la Politique de travail du personnel-cadre actuellement en vigueur.

Autorisation – Lancement d'un processus de dotation et embauche au poste de coordonnateur en environnement

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale ainsi que la direction des ressources humaines à lancer un processus de dotation pour le recrutement d'un coordonnateur en environnement du service de l'environnement de la MRC et à procéder à l'embauche du candidat retenu, pour entériner ultérieur par le Conseil.

Entérinement – Entente intervenue dans le dossier d'employé no. 3270

- Il est résolu d'entériner l'entente intervenue dans le dossier d'employé no. 3270 en suivi d'une plainte déposée à la CNESST, selon les modalités présentées au comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 2 novembre 2022, et d'autoriser la directrice générale adjointe à signer tout document relatif à cette entente.

Entérinement – Autorisation à la direction générale pour consultation d'un avis juridique

- Il est résolu d'autoriser l'autorisation de validation de l'application du règlement 2021-363 via un avis juridique.

Autorisation – Application du Règlement No. 2021-363

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau autorise l'application de l'article 3.1 du Règlement No. 2021-363 en lien avec la rémunération de base comme membre du conseil des maires de Madame Chantal Lamarche, préfète de la MRCVG et ce, rétroactivement pour les années 2020, 2021, et 2022. Le paiement de ce montant aura lieu lors de la dernière paie de l'année, soit le 22 décembre 2022.

Note au procès-verbal – Absence de Chantal Lamarche au comité décisionnel de la résolution 2022-R-AG442 et 2022-R-AG443

- Madame Chantal Lamarche, Préfète de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau était absente au comité de l'administration général du 1er décembre et du 9 décembre. De plus, elle a été absente lors de toutes les discussions en lien avec les résolutions 2022-R-AG442 et 2022-R-AG443 ainsi qu'en plénier du conseil du 13 décembre 2022.

Conseil

Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2023

- Il est résolu que le calendrier qui suit soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2023, ces séances débutant habituellement à 18 heures :

Adoption du calendrier des séances ordinaires du Comité administratif pour l'année 2023

- Il est résolu que le calendrier qui suit soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2023, ces séances débutant habituellement à 17 h 50 :

Modification résolution 2022-R-AG402 - Adoption des répartitions 2023 (Quotes-parts) – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles

- Il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la modification de la résolution 2022-R-AG402 sur la répartition des charges pour l'année 2023, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Ajout de titulaire – Mme Joanie Courchaine, directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines – Carte de crédit Visa Desjardins

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise l'acquisition d'une carte de crédit Visa Desjardins de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour madame Joanie Courchaine, avec une limite de crédit de 10 000 \$, afin de prévoir les dépenses liées au poste de directrice générale adjointe.

Gestion financière et administrative

Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes – Période du 24 novembre au 15 décembre 2022

- Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes pour la période du 24 novembre au 15 décembre 2022.

Adoption – Règlement 2022-368 « Déterminant la répartition des dépenses relatives à la Partie 3 du budget de la MRCVG pour les opérations de gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques et abrogeant les règlements 2020-352 et 2021-354 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets »

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2022-368 « Déterminant la répartition des dépenses relatives à la Partie 3 du budget de la MRCVG pour les opérations de gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques et abrogeant les règlements 2020-352 et 2021-354 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets » tel que présenté.

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 029 500 \$ qui sera réalisé le 20 décembre 2022

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets.

Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques – Règlement d'emprunt

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POUPULAIRE DESJARDINS GRACEFIELD pour son emprunt par billets en date du 20 décembre 2022 au montant de 1 029 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunts numéro 2010-209.

Autorisation de signature des effets bancaires et abrogation de la résolution 2022-R-AG038

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau abroge la résolution 2021-R-AG038 et :
 1. Abroge toute autre résolution ou acte du conseil antérieur à l'égard de la signature ou l'endossement des effets bancaires de la Municipalité régionale de comté ou des Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau;
 2. Autorise les personnes suivantes à signer, tirer, accepter ou endosser pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRC) et les Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau (TNO), tous chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets négociables ayant pour effet de créditer ou de débiter les comptes, soit de la MRC, soit des TNO :
 - Madame Chantal Lamarche, préfète, ou Madame Jocelyne Lyrette, préfète suppléante (personnes élues);
 - Madame Chantal Rondeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Joanie Courchaine, Directrice générale adjointe, greffière trésorière adjointe et directrice des ressources humaines (membres du personnel autorisés);

Greffe

Note au procès-verbal – Dépôt – Extrait de registre – Déclarations du préfet – Article 6 Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)

- Conformément à l'article 6 de la LEDMM, un extrait du registre des déclarations de la préfète pour l'année 2022 doit être déposé par Mme Joanie Courchaine, directrice générale adjointe, directrice des ressources humaines et greffière trésorière adjointe. Aucun dépôt n'est effectué puisqu'aucune déclaration visée au deuxième alinéa de l'article 6 n'a été faite par madame la préfète Chantal Lamarche pour

l'année 2022, cette dernière n'ayant reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage prévu à cet article.

Sécurité incendie

Autorisation de recherche de prix et recherche de programme de subvention existant – acquisition de trois roues mule II pour transport de brancard

- Il est résolu par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser une recherche de prix et de valider l'existence de programme de subvention afin d'acquérir une roue Mule II pour transport de brancard pour chacun des trois pôles de la MRC.

Hygiène du milieu

Modification de la grille tarifaire – Écocentre Nord et Écocentre Sud de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la grille tarifaire de l'Écocentre Sud et de l'Écocentre Nord de la MRC afin d'y apporter une hausse du tarif des déchets domestiques privés passant de 180 \$/tonne à 200 \$/tonne.

Octroi de mandat – Accompagnement pour une demande d'autorisation ministérielle en vue d'augmenter la capacité annuelle pour le Centre de traitement des boues de fosses septiques

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le mandat d'accompagnement pour une demande d'autorisation ministérielle en vue d'augmenter la capacité annuelle pour le Centre de traitement des boues de fosses septiques à Solinov, aux conditions soumises et au prix de 11 640 \$ avant taxes.

Autorisation – Lancement d'un appel d'offres pour la construction de l'enclos d'écocentre au Complexe environnementale Sud

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice du service de l'environnement, ou la personne assurant son intérim, à lancer un appel d'offres pour la construction d'un enclos d'écocentre au Complexe environnemental Sud et de combiner ledit appel d'offres à celui pour la construction de l'abri pour les produits chimiques, autorisé en vertu de la résolution 2022-R-AG240.

Adoption – Rapport de consultations publiques du PGMR et PGMR modifié en vue de leur transmission à RECYC-Québec

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter et de transmettre le PGMR 2023-2030 modifié ainsi que le rapport de consultations publiques à RECYC-Québec, ainsi qu'aux MRC environnantes.

Autorisation – poursuite des activités relatives au projet de transport à longue distance opéré par la MRC

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Il est également résolu par le conseil d'autoriser la directrice du service de l'environnement, ou la personne assurant son intérim, à poursuivre les démarches et les activités relatives au projet de service de transport à longue distance opéré par la MRC.

Aménagement et développement

Adoption – Rapport annuel (2021-2022) du Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) – Accès entreprise Québec

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter rapport annuel (2021-2022) du Plan d'intervention et d'affectation des ressources modifié, tel que présenté, conformément aux exigences prévues à la Convention d'aide financière intervenue entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRCVG dans le cadre du réseau « Accès entreprise Québec ».

Adoption – Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) modifié – Accès entreprise Québec modifié

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le Plan d'intervention et d'affectation des ressources modifié, tel que présenté, conformément aux exigences prévues à la Convention d'aide financière intervenue entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRCVG dans le cadre du réseau « Accès entreprise Québec ».

Guichet unique des transports adapté et collectif Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) - Politique de qualité des services

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'adopter la politique de qualité des services en transport adapté et collectif, et que la directrice générale est la personne désignée pour l'application de la politique et que la directrice générale est autorisée à modifier l'annexe (sondage de consultation), le cas échéant.

Adoption – Règlement 2022-367 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin d'autoriser un logement additionnel aux résidences unifamiliales hors des périmètres urbain »

- Il est unanimement résolu par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2022-367 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin d'autoriser un logement additionnel aux résidences unifamiliales hors des périmètres urbain ».

Demande de financement - Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau (AGRCQ)

- Il est résolu par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de donner suite à la demande de financement de l'AGRCQ et d'accorder un montant de 750\$ à la réalisation du Guide sur la gestion des cours d'eau et l'élaboration d'un Guide sur la restauration des cours d'eau et méthodes alternatives à l'entretien des cours d'eau au Québec.

Recommandations MRCVG – COP15 régionale

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, de demander au Gouvernement provincial, de consulter les MRC ainsi que prévoir les fonds afin d'appliquer les engagements du Québec pris en marge de la COP15 de l'ONU et des engagements découlant de l'entente-cadre de la Conférence.

Projet de loi C-21 – Armes à feu

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, de signifier son désaccord au Gouvernement fédéral à ce projet de loi et de demander la consultation des MRC rurales avant toute adoption éventuelle.

Non-renouvellement de l'entente MRCVG et l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO)

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, de ne pas procéder au renouvellement de l'entente entre l'ODO et la MRCVG se terminant le 31 mars 2022.

Appui à la MRC de Thérèse-De Blainville - Demande d'aide financière au Gouvernement du Québec en vue d'atténuer les impacts inflationnistes

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'interpeller directement le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, afin qu'il examine la possibilité de fournir une aide financière ponctuelle aux municipalités afin que ces dernières maintiennent un niveau de taxation raisonnable vis-à-vis de leurs contribuables.

Octroi du contrat 220802 « Construction du kiosque d'information touristique de Grand-Remous »

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat 220802 « Construction du kiosque d'information touristique de Grand-Remous » à Les Constructions WF inc., aux conditions et prix soumis de 1 525 922,66 \$ avant les taxes, et d'autoriser la préfète et la directrice générale à signer ledit contrat.

Demande de permission de traverse temporaire du parc linéaire – 3650979 CANADA inc. et 6450385 CANADA inc. – Bruce Daly

- Il est résolu d'autoriser la demande déposée par 3650979 CANADA inc. et 6450385 CANADA inc. afin d'aménager trois traverses temporaires dans l'emprise du parc linéaire entre les lots 5 163 351; 5 163 355; 5 557 732 et 5 557 737; 5 557 736 et 5 557 734 de la municipalité de Low sous-conditions.

Appui de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la demande de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) au Gouvernement via la résolution CA-2022-12-01 02/10 Villégiatures sur les terres du domaine public

- Il est résolu par le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution no. CA-2022-12-01_02/10 adopté par le conseil d'administration de la FQM le 1er décembre 2022 et de faire une demande au gouvernement.

Loisir et culture

Financement de projets – Politique événements et festivals

- Il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière à cinq (5) projets, dans le cadre de la Politique événements et festivals pour 2023

**La prochaine séance ordinaire du Conseil
de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
aura lieu le mercredi le 17 janvier 2022.**

Veillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure et à sa signature par la préfète.

